

Déclaration commune des Associations Laïques, Humanistes, Athées et de Libre Pensée

***Non au rétablissement du "délit de blasphème"!
Oui à son abrogation, là où il subsiste !***

Depuis 1999, l'Organisation de la Conférence Islamique, dont le siège est à Djedda (Arabie saoudite) et qui réunit 57 Etats, réclame la conclusion d'un Traité international définissant et réprimant le « *blasphème* ».

A la suite de l'affaire de la bande-annonce provocatrice d'un film, dont les véritables commanditaires ne sont pas encore connus, mais qui s'inscrit dans le prétendu « *Choc des Civilisations* » et de manifestations, parfois meurtrières, mais toujours soigneusement coordonnées, l'Organisation de la Conférence Islamique a promu à l'ONU un texte (repoussé in extremis) invitant à réprimer : " *Le fait de prendre pour cibles les symboles religieux et les personnes vénérées*"

Au même moment, en Grèce, pays où le délit de blasphème existe toujours, un jeune citoyen a été incarcéré pour s'être moqué d'un prétendu "saint" du christianisme orthodoxe sur un site Internet.

Le 27 septembre, la Douma russe, approuvée par les autorités orthodoxes et musulmanes, a adopté un renforcement de la répression sur le même sujet.

En Inde, les autorités catholiques viennent de reprocher, à la censure, de ne pas sévir contre un film de Bollywood "*dénigrant le catholicisme*".

En France, des milieux catholiques réclament, à l'occasion de pièces de théâtre ou d'expositions jugées « *blasphématoires* », l'interdiction de leur diffusion.

Un peu partout en Europe, le « *délit de blasphème* » est toujours présent dans les législations, même si la force des opinions publiques attachées à la liberté de conscience, empêchent qu'il soit utilisé. En France même, en Alsace, il a été appliqué, il y a des années, contre des militants d'Act-Up, en vertu du Code pénal allemand qui continue de s'appliquer en Alsace-Moselle.

Et, c'est dans cette période, où l'Union Européenne, représentée par sa Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, **Mme Ashton**, décide de signer un communiqué avec l'Organisation de la Conférence Islamique, le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et le Président de la Commission de l'Union africaine, un communiqué qui dit : "*Nous croyons en l'importance de respecter tous les prophètes, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent.*"

Cette position ne peut que faciliter les atteintes à la liberté d'expression et le renforcement de la répression, elle met en danger, et pas seulement en Europe, toutes les législations séculières ou

laïques, organisant ou protégeant la liberté de conscience, de presse et création. Elle constitue un danger pour les libertés et la sécurité physique de tout un chacun, car c'est la porte ouverte à un arbitraire total.

Les organisations, soussignées, demandent le retrait de cette déclaration, elles exigent la cessation des poursuites contre toutes les personnes inquiétées au titre du très réactionnaire « *délit de blasphème* ».